



## BULLETIN D'ADHÉSION et DE PARTENARIAT 2024

---

RAISON SOCIALE : .....

REPRESENTANT : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ADRESSE MAIL : .....@.....

SIRET : .....

TELEPHONE FIXE : .....

GSM REPRESENTANT : .....

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **Les Arts au Tilleul** s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

L'entreprise ..... souhaite devenir membre de l'association « Les Arts au Tilleul »,

Elle verse une cotisation annuelle de 15€ pour 2024

De ce fait, elle reconnaît l'objet de l'association, les statuts et le règlement intérieur étant consultables au siège de l'association.

Elle fait un don de .....€, et recevra un reçu fiscal ouvrant droit à un crédit d'impôts. A partir d'un don de 100 €, le partenaire est membre de l'association sans versement de la cotisation de 15€.

En tant que partenaire, le logo (ou le nom si pas de logo) de l'entreprise figurera sur les supports de communication du festival.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de « Les Arts au Tilleul », ou par virement sur le compte de l'association :

IBAN : FR76 102 783 715 500 011 367 901 47 - BIC : CMCIFR2A

Fait à  
Le  
Signature

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

*Les Arts au Tilleul*

Le Villiers 41370 ROCHES-TALCY